



COMITÉ SYNDICAL FRANCOPHONE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3 - Courriel : allaire.luc@lacsq.org - Tél. : + 1 514 356 8888

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris CEDEX 13, France - Courriel : president@csfef.org - Tél. : +33 1 40 63 28 32

Site internet : www.csfef.org

Déclaration du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) en vue du Sommet de la Francophonie qui se tiendra en Arménie les 11 et 12 octobre 2018

Pour une éducation de qualité favorisant le vivre ensemble

Le Sommet de la Francophonie 2018 aura pour thème : *Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone.*

Le personnel de l'éducation que nous représentons exerce dans les écoles de tous les pays francophones, où ils œuvrent pour le vivre ensemble. En effet, les écoles sont des lieux d'apprentissage et de socialisation. La découverte des savoirs disciplinaires, la mise en activité collective, le questionnement et le dialogue sont le quotidien de l'activité scolaire. Elles supposent une ouverture à l'autre et une prise de conscience quant au respect de la diversité et de la lutte contre toutes les discriminations.

C'est la raison pour laquelle nous promouvons une école accessible à toutes et tous, sans discrimination aucune, où les jeunes accueillent la diversité, partagent des valeurs humanistes et de solidarité, qui sont sources de paix et de prospérité.

Cependant, encore aujourd'hui, plus de 50 millions d'enfants ne vont pas à l'école. En 2016, lors du Sommet d'Antananarivo, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie reconnaissaient que des efforts importants devaient être faits pour améliorer l'accessibilité à une éducation de qualité pour tous, notamment aux jeunes filles. Ils soulignaient le fait « que le faible niveau d'éducation et l'échec scolaire sont sources d'inégalité et de pauvreté, et que l'augmentation du nombre d'enseignants qualifiés constitue un moyen de favoriser la réussite scolaire. »

L'atteinte de ces objectifs ne sera possible que si des efforts suffisants sont faits pour développer l'éducation publique, qui est la seule en mesure d'offrir une éducation de qualité à tous les enfants.

Ce rappel est nécessaire devant la prolifération d'écoles privées dans de nombreux pays. Des écoles qui trop souvent ne respectent pas les programmes scolaires et embauchent du personnel enseignant non qualifié.

La déclaration d'Antananarivo faisait mention de ce « développement des établissements scolaires et éducatifs à but commercial ». Les chefs d'État et de gouvernements demandaient à l'OIF et à la CONFEMEN, en collaboration avec la société civile, « de prendre des mesures pour promouvoir des dispositifs institutionnels efficaces de régulation des acteurs privés de l'éducation afin de garantir la qualité et l'équité des services éducatifs ».

De tels engagements sont importants, mais il est d'autant plus important de les respecter et de s'engager sur des mesures concrètes pour les mettre en application. Nous demandons donc à la CONFEMEN et à l'OIF de se doter de mécanismes de suivi afin de veiller au respect des objectifs fixés.

Pour toutes ces raisons, nous appelons les chefs d'États et de gouvernement de la francophonie à :

- S'assurer que tous les enfants, quel que soit leur sexe, leur origine, leur handicap éventuel, soient scolarisés dans un cadre qui ne soit ni discriminant ni stigmatisant, c'est à dire en ajustant les moyens nécessaires lorsqu'il y a des besoins éducatifs particuliers à prendre en compte;
- Allouer les moyens suffisants pour que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité;
- Ouvrir suffisamment d'écoles publiques avec un maillage du territoire adéquat pour que chaque enfant puisse être scolarisé dans de bonnes conditions;
- Fournir du matériel didactique adéquat et un soutien aux élèves en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation;
- Renforcer l'attractivité de la profession enseignante en offrant une formation de qualité, en améliorant l'exercice quotidien du métier, en offrant des salaires au niveau des autres professions de qualification équivalente;
- Stopper la prolifération des écoles privées à bon marché qui embauchent du personnel enseignant non qualifié;
- Prendre des mesures pour promouvoir des dispositifs institutionnels efficaces de régulation des acteurs privés de l'éducation afin de garantir la qualité et l'équité des services éducatifs;
- Inclure l'éducation à la paix et à la citoyenneté dans les programmes d'enseignement de leur pays, et ce, tout au long du parcours scolaire;
- Renforcer la démocratie et l'expression des droits syndicaux en créant des structures de concertation permettant à chacun d'être écouté, et notamment au personnel de l'éducation de s'exprimer sur les politiques éducatives;
- Veiller au respect de l'engagement des pays de Nord à consacrer 0,7 % de leur Produit intérieur brut à l'aide au développement, ainsi qu'une part importante de cette aide au développement à l'éducation de base, à la formation professionnelle et technique, à l'enseignement supérieur et à l'alphabétisation des adultes;
- Prendre des mesures pour éradiquer la pauvreté, facteur qui peut constituer un obstacle à la réussite scolaire, conformément à l'ODD1;
- Faire la promotion de la langue française dans leur réseau de l'éducation tout au long de la vie.



Luc Allaire
Secrétaire général



Jean-Hervé Cohen
Président